

## PIECES A FOURNIR BACHELIER 2020

### Information Contribution Vie Etudiante et de Campus

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale doivent **obligatoirement** s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS. Cette contribution a été instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Vous devez avoir souscrit, auprès du CROUS, à la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) via le site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)

*Vous recevrez, par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation obligatoire pour votre inscription administrative.*

- Attestation de la C.V.E.C
- Original **et** copie du relevé de notes du bac
- Copie de la pièce d'identité
- Autorisation d'inscription **si mineur au moment de l'inscription** + copie de la pièce d'identité du parent signataire
- Copie du recensement ou copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (si + de 18 ans JDC obligatoire)
- Notification de bourse 2020/2021 **si étudiant boursier**
- Un moyen de paiement par carte bancaire ou chèque (hors étudiant boursier)
- Une grande enveloppe (pour archivage du dossier) mentionnant vos nom, prénom, l'intitulé de la formation que vous allez suivre et le niveau d'études (ex : licence de sociologie 1<sup>ère</sup> année)